



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-04-27

OBJET : Levée de l'hypothèque prise sur le 109 Fleming à Schefferville

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la propriété sise au 109 Fleming à Schefferville ne présente aucun arrérage de taxes ni aucune autre créance envers la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville détient sur la propriété sise au 109 Fleming une hypothèque légale d'un montant de 2 184,97 \$ enregistrée en 2004;

ATTENDU la recommandation de la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, qui a été vue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy, et qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires à la levée de l'hypothèque sur la propriété sise au 109 Fleming à Schefferville.

Adoptée à Sept-Îles le 31 mars 2023

Jean Dionne, Administrateur